

Caen, le 22 mars 2018

Dossier suivi par Christine Besnier
et Brigitte Leroux
boursevacances@calvados.fr



Madame, Monsieur le Maire,

Je vous prie de trouver ci-joints une affiche et des flyers à diffuser aux familles des jeunes de votre commune concernés par la bourse vacances collégiens du Département du Calvados.

Ce nouveau dispositif lancé à partir du 1^{er} avril prochain consiste en une aide au départ en centre de loisirs, colonies, stages sportifs, musicaux et séjours à l'étranger des jeunes calvadosiens âgés de 11 à 15 ans (le dispositif s'adresse également aux jeunes de 10 et 16 ans qui peuvent justifier d'une scolarisation au collège). Cette aide est attribuée aux familles dont le quotient familial est inférieur ou égal à 620 euros.

Ce dispositif comporte trois montants de 50 à 150 euros selon la nature des séjours effectués par les adolescents pendant les mois de juillet et août :

- Séjour sans hébergement : 50 euros
- Séjour avec hébergement : 100 euros
- Séjour linguistique/thématique à l'étranger : 150 euros.

Les demandes pourront être effectuées dès le 1er avril prochain et jusqu'au 31 mai via le guichet de téléservice sur www.calvados.fr.

Je vous remercie de bien vouloir transmettre ces informations aux familles qui peuvent être concernées.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
La directrice de l'éducation, de la jeunesse et de la
citoyenneté



Sylvie BRODIN



TU ES

COLLÉGÉEN ?

Le Département du Calvados
t'aide à partir en vacances
cet été !

Centre de loisirs, stages, mini-camps, séjours linguistiques ou thématique à l'étranger, tu peux bénéficier d'une aide comprise entre 50 et 150€* pour financer une partie des dépenses liées à tes activités de loisirs durant l'été.

Faites votre demande en ligne sur calvados.fr
entre le 1^{er} AVRIL et le 31 MAI !

CONTACT boursevacances@calvados.fr

*Sous conditions de ressources (quotient familial inférieur ou égal à 620€ - attestation CAF de moins de 3 mois obligatoire). Montant de l'aide entre 50 et 150€ par enfant selon la nature de l'accueil ou du séjour. Ensemble des conditions d'obtention de l'aide disponibles sur calvados.fr

Conception, impression : Imprimerie Départementale du Calvados - Rue de la République - 14000 Caen - Tél : 02 31 06 40 00

Mon quotidien, ma vie demain

